

Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Besançon - Désignation des nouveaux délégués

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 5 novembre 2007, la Ville de Besançon a pris acte des évolutions législatives relatives au fonctionnement et à la composition de la Commission locale du secteur sauvegardé. En effet, le décret n° 2007-452 du 25 mars 2007 relatif aux secteurs sauvegardés, a modifié le Code de l'Urbanisme, en donnant à cette Commission Locale un caractère permanent, et en décrivant la nouvelle composition des Commissions Locales.

Pour rappel, la Commission Locale est chargée du suivi et de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme attaché au secteur sauvegardé, et a pour attribution de formuler un avis sur tout projet :

- d'élaboration, de révision, de modification ou de mise à jour du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ;

- d'aménagement ou de construction, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions du PSMV.

Elle peut également proposer la modification ou la révision du PSMV.

Ses attributions concernent les deux périmètres de secteur sauvegardé de Besançon, celui de Battant - quai Vauban, et celui du centre ancien.

La Commission Locale du Secteur Sauvegardé est présidée par le Maire et sa composition comprend une liste de membres répartis en trois collèges :

- un tiers de représentants élus, désignés par le Conseil Municipal en son sein ;
- un tiers de représentants de l'Etat désignés par le Préfet ;
- un tiers de personnes qualifiées désignées conjointement par le Maire et le Préfet.

L'article R 313-20 du Code de l'Urbanisme prévoit que le mandat des membres de la commission locale prend fin à chaque renouvellement du Conseil Municipal de la ou des communes intéressées.

Aussi, est-il proposé de désigner comme suit les nouveaux membres élus de la commune appelés à siéger au sein de la Commission Locale, 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires :

- Michel LOYAT
- Jean-François GIRARD
- Yves-Michel DAHOUI
- Benoît CYPRIANI
- Odile FAIVRE-PETITJEAN
- Pascal BONNET

Suppléants :

- Christophe LIME
- Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Jacques MARIOT
- Didier GENDRAUD
- Jean ROSSELOT
- Philippe GONON

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la désignation en son sein des 6 membres titulaires et des 6 suppléants ci-dessus qui siégeront la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.